



Donation partage : question sur loyers

Par **herboriste**, le **04/06/2015** à **13:56**

Bonjour,

Voici ma problématique :

Suite à une donation partage il ya quelques années lors de laquelle les biens partagés entre frères et sœurs ont été répartis en lots de mêmes valeurs (parfois avec soulte), un probleme est soulevé:

Un des héritiers est nu propriétaire d'un appartement avec des dépendances vides et ses parents sont usufruitiers. L'appartement est loué , les loyers sont touchés par les parents ,ce qui est normal, MAIS,

l'héritier décidé de créer trois nouveaux appartements dans les dépendances , souscrit un pret bancaire pour le financement des travaux , loue les trois nouveaux appartements et touche les loyers pour rembourser le pret.

L'héritier affirme etre passé devant un notaire , qui a validé la transformation.

Est ce possible ?

Les loyers ne devraient ils pas être perçus par les parents ?

Si oui, mêmes si les parents rétrocédaient les loyers à cet héritier, ne serait ce pas un avantage en nature à remettre dans la succession au deces des parents?

D'avance merci.